

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de L'Étang-la-Ville, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, le 20 mars 2025 à 19h00, sous la présidence de Madame Anne LAUNOIS, Vice-présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Anne LAUNOIS, Madame Florence GENOUVILLE, Madame Nicole LACHETEAU, Madame Sylvie SENG, Madame Sylvie LE BOT, Madame Viviane de CLIPPELE, Madame Marie-Claude HOFFMANN, Monsieur Paul MONNIER, Monsieur Guillaume PLUCHET, Madame Anne FOUILLOUX.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Daniel CORNALBA ayant donné pouvoir à Madame Anne LAUNOIS, Monsieur Michel MOUTON ayant donné pouvoir à Madame Nicole LACHETEAU, Madame Valérie JOURDAN ayant donné pouvoir à Madame Viviane de CLIPPELE, Madame Françoise PERRI-DELAHAYE ayant donné pouvoir à Madame Florence GENOUVILLE.

ABSENTE : Madame Bénédicte VITAL

Après avoir procédé à l'appel nominal, et constaté l'existence du quorum Madame Anne LAUNOIS, Vice-Présidente, ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale nomme Paul MONNIER, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice :	15	VOTES : Pour :	14
Nombre de membres présents :	10	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstentions :	0

N°20250320-02 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Florence GENOUVILLE

Contexte : Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le tableau des effectifs constitue ainsi la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades, et distingués par une durée hebdomadaire de travail

déterminée en fonction des besoins du service. Il concerne les emplois titulaires et les emplois de contractuels de droit public.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, en fonction des besoins de l'établissement et des mouvements de personnel afin de permettre le bon fonctionnement des services.

Dans le cadre de mobilités de personnel et d'évolutions de service et de la carrière des agents, il est nécessaire de procéder à l'actualisation suivante du tableau des emplois :

- **Filière Médico-Sociale**

- Suite au recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi d'Infirmière – Directrice-Adjointe à temps complet le 1^{er} janvier 2025, il convient de créer un (1) poste d'Infirmière Territoriale en Soins Généraux à temps complet à compter du 1^{er} avril 2025 et de modifier le tableau des emplois tel que :
 - Nombre de postes d'Infirmière Territoriale en Soins Généraux à temps complet soit porté à un (1) au lieu de zéro (0).
- Dans le cadre d'une conformité du tableau vis-à-vis de la législation, il convient de supprimer deux postes « vacataires ». En effet, doivent apparaître au tableau des emplois uniquement les postes permanents de l'Etablissement. Ces suppressions n'affecteront pas la Pôle Petite-Enfance, le médecin continuera de pouvoir effectuer ses vacances au sein de ce service :
 - Nombre de postes de Médecin vacataire porté à zéro (0) au lieu d'un (1).
 - Nombre de postes de Psychologue vacataire porté à zéro (0) au lieu d'un (1).

Ainsi, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la modification du tableau des emplois tel que présenté ci-dessus et modifiant les effectifs en conséquence :

- Nombres de postes ouverts au tableau des emplois avant modifications : 21
- Nombre de créations de postes : 1
- Nombre de suppressions de postes : 2
- Nombre de postes ouverts au tableau des emplois après modifications : 20

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

VU la délibération n° 20241128-15 du 28 novembre 2024 portant mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents,

VU l'avis du Comité Social Territorial réuni le 7 mars 2025,

CONSIDÉRANT le besoin du CCAS de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour, emplois nécessaires au bon fonctionnement des services,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

ADOpte la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} avril 2025 comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	CAT	Emplois budgétaires		emploi permanent		nbre de Postes vacants
		Emplois permanents temps complet	Emplois permanents temps non complet	Titulaires	Non titul	
FILIERE SOCIALE						
Agent social	C	4	0	1	3	0
Agent social TNC 28h00 hebdo	c	0	2	1	1	0
Agent social TNC 24h30 hebdo	C	0	1	0	1	0
Agent social TNC 17h30 hebdo	C	0	1	1	0	0
Agent social principal de 1ère classe	C	2	0	2	0	0
Agent social principal de 2ème classe	C	0	0	0	0	0
Educateur de jeunes enfants	A	1	0	0	1	0
Educateur principal de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1	0	1	0	0
s/total		8	4	6	6	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	B	4	0	4	0	0
Auxiliaire de puériculture classe normale	B	1	0	0	0	1
Auxiliaire de puériculture de classe normale TNC 17H30 hebdo	B	0	1	1	0	0
Infirmière en soins généraux	A	1	0	0	1	0
Infirmière en soins généraux hors classe	A	1	0	1	0	0
Puéricultrice de classe normale	A	0	0	0	0	0
Médecin vacataire	A	0	0	0	0	0
Psychologue vacataire	A	0	0	0	0	0
s/Total		7	1	6	1	1
Total		15	5	12	7	1

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget, chapitre 012.

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,

Fait et délibéré à l'Étang-la-Ville les jour, mois et an ci-dessous,

Les membres présents ont signé au registre,

Pour extrait certifié conforme, à l'Étang-la-Ville, le 21 mars 2025

Paul MONNIER,
Le secrétaire de séance,

Daniel CORNALBA,
Maire, Président du CCAS,





